

# REGLEMENT 2023

## 1/ PROTOCOLE SANITAIRE :

Mesures générales sur site :

-Borne de désinfection des mains et mise à disposition de gel hydroalcoolique

## 2/ TEXTE APPLICABLE :

a/ la réglementation des manifestations hors stade, adoptée par le comité directeur de la FFA du 30 juin 2017 applicable au 1<sup>er</sup> sept.2022.

b/ la réglementation des manifestations de running ,adoptée par le comité directeur de la FFA du 25 juin 2022 applicable au 1<sup>er</sup> sept. 2022

## 3/ASSURANCE

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile souscrite sous le n° de contrat AA261515

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence

Les autres participants doivent s'assurer personnellement

Le médecin est assuré par l'organisation

## 4/SECURITE

Une assistance médicale est assurée par la protection civile

Présence d'un médecin

Toutes les entités responsables reçoivent un dossier avec les informations nécessaires au bon déroulement de l'événement

Tout participant doit venir en aide à toute personne en difficulté

## 5/PARCOURS :

Les parcours restent ouverts à la circulation régulée par les signaleurs. Chaque participant sera tenu impérativement de suivre le circuit balisé.

Tous les parcours sont affichés, y figure le tracé, la position des signaleurs et les postes de ravitaillement

Les parcours sont susceptibles d'être modifiés en raison d'impératifs de sécurité et/ou d'arrêtés municipaux

## 6/PUCES :

Toutes les puces électroniques non remises aux organisateurs seront facturées à hauteur de 20€ pièce

## 7/LICENCE :

Chaque participant devra être détenteur d'une licence en cours de validation ou d'un certificat médical datant de moins d'1 an attestant de la non contre-indication à la pratique de la marche , marche nordique et/ou de la course à pied / et rando

**Pour les mineurs :Autorisation parentale obligatoire**

## 8/ENVIRONNEMENT :

Respecter l'environnement, la flore ,la faune ,les cultures ,et le travail de chacun

NE RIEN JETER : ni papiers, bouteilles vides et autres emballages biodégradables ou non. Il est mis à votre disposition des poubelles

Tout concurrent ne respectant pas ses règles minimale de propreté sera éliminé.

## 9/BENEVOLES :

tous les participants se doivent de respecter les bénévoles et réciproquement.

## 10/DROIT d'IMAGES :

Chaque participant autorise l'organisation et ses ayants droit à utiliser, ou faire reproduire son nom, son image, sa voix, et sa prestation sportive en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée des épreuves par tout support et moyens connus ou inconnus à ce jour dans le monde entier et pour la durée maximale prévue par la loi.

## 11/RECOMPENSES :

Remise d'une bouteille de Madiran tous les participants {attention :l'abus d'alcool est dangereux pour la santé)

Remise de récompenses aux cinq premiers du scratch de chaque épreuves concernées

Remise de récompenses aux 3 premiers de chaque catégorie dans chaque épreuves concernées

Remise de récompenses pour la marche nordique par clubs inscrits

Les récompenses scratch et catégorie ne sont pas cumulables

